



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 2034

Nom de l'établissement : Co Marais

Adresse de l'établissement: Route de Ioëx 22, 1213 Onex

Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Abri n°2 A23	3 fourreaux conduit de ventilation en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local A09	Plaque de Bakélite	Long terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Locaux A25/A26/A33	25-30 + 6 Cartons sous luminaires	Court terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local A31	Peinture au sol écaillée, usagée	Moyen terme	Amianté par analyse laboratoire
RDC	Bâtiments 1, 2 et bâtiment de liaison	Contre cœur en fibrociment intérieur et extérieur	Moyen terme	Amianté par avis d'expert
RDC	Bâtiment de liaison : B13 (couloir) Bâtiment 2 : B14(couloir)	4 Bakélites boites télécommunication	Long terme	Amianté par avis d'expert
RDC	Bâtiment 2 : Sanitaires filles et garçons	8 Cloisons séparatives en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
1 ^{er} étage	Bâtiment 1 : Sanitaires filles et garçons	9 Cloisons séparatives en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
1 ^{er} étage	Bâtiment 2 : Sanitaires filles et garçons	9 Cloisons séparatives en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
2 ^{ème} étage	Bâtiment 1 : Sanitaires filles et garçons	9 Cloisons séparatives en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
2 ^{ème} étage	Bâtiment 2 : Sanitaires filles et garçons	9 Cloisons séparatives en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert
Ensemble des bât	Structure métallique / armature escalier	Peinture grise armature escalier	Moyen terme	Amianté par analyse laboratoire

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.